



Assemblée générale

Distr. générale
3 avril 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 113 de l'ordre du jour

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Recommandations contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans le domaine du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement

Rapport du Secrétaire général

Introduction

1. Dans un monde toujours plus interdépendant, l'ONU doit être cohérente et forte pour relever les nombreux défis mondiaux et répondre à des besoins très divers. Elle a un rôle clef à jouer en assurant le progrès de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement approuvés par la communauté internationale, en donnant aux pays les moyens de diriger leurs processus de développement et en contribuant à relever des défis mondiaux, comme la maladie, les conflits et l'environnement, et à promouvoir la réalisation de tous les droits. L'Organisation doit faire preuve de suffisamment de souplesse et de cohérence pour répondre aux besoins opérationnels et en matière d'élaboration des politiques des pays en développement, des États affectés par des conflits, des pays stables à faible revenu, des pays émergents et des pays développés. Elle devrait œuvrer en faveur de l'établissement de normes au niveau mondial et, dans chaque pays, s'efforcer de produire des résultats correspondant aux besoins.

2. Toutefois, face à ces tâches redoutables, l'ONU n'est pas structurée de manière optimale. Elle a un besoin urgent de plus de cohérence et de synergie, de manière à pouvoir agir en tant qu'entité unique dépassant la somme de ses parties. Elle devrait mettre à profit son universalité, sa neutralité et sa capacité d'agir dans les domaines de la sécurité, du développement et de l'aide humanitaire. Elle devrait faire preuve de plus d'efficacité dans ses fonctions fédératrices, normatives et de plaidoyer, et dans ses rôles d'expert, de superviseur, de coordonnateur et d'administrateur de programmes. Elle devrait répondre aux divers besoins, intervenir en tant qu'entité



unique au niveau des pays et mettre en place les mécanismes de gouvernance, de gestion et de financement nécessaire pour appuyer ces efforts.

3. Les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général (A/61/583) intitulé « Unis dans l'action » donnent l'occasion d'examiner ces questions d'une manière globale et cohérente, de faire en sorte que l'Organisation puisse relever les défis mondiaux du XXI^e siècle et y jouer pleinement son rôle au centre du système multilatéral.

4. Ayant examiné et analysé les recommandations présentées par le Groupe de haut niveau, compte tenu du conseil fourni par mon prédécesseur qui avait fait réaliser l'étude du Groupe et après avoir procédé à une série de consultations informelles sur différents aspects de son rapport, je suis heureux d'exprimer mon large soutien au principe d'une Organisation plus vigoureuse et plus cohérente et aux recommandations figurant dans le rapport.

5. Dans son rapport, le Groupe envisage un système des Nations Unies dont la cohérence serait considérablement accrue, ce qui me semble correspondre parfaitement aux exigences et aux objectifs des États Membres, ainsi qu'aux préoccupations qu'ils nourrissent et continuent d'exprimer. Cette vision exige de surmonter les fragmentations et de rassembler les nombreux moyens à la disposition du système afin que les organismes unissent leur action à tous les niveaux, et en particulier au niveau des pays, compte tenu du principe de l'appropriation des programmes par les pays. J'estime qu'il s'agit là d'un point essentiel; et comme je l'ai indiqué dans le rapport du Groupe, la véritable mesure du succès pour l'ONU ne réside pas dans le nombre de promesses faites mais dans le nombre de programmes exécutés en faveur des pays qui ont le plus besoin de nous.

6. Le Groupe souligne aussi à juste titre la nécessité pour le système des Nations Unies d'axer son action sur les résultats, l'exécution et la responsabilité. Cet impératif d'efficacité, de transparence et de responsabilisation est également au cœur des demandes des États Membres concernant la réforme de l'Organisation et constitue une pierre angulaire de mes propres priorités pour elle.

7. Le présent rapport donne un aperçu de la manière dont j'envisage les recommandations du Groupe dans le contexte du programme élargi de réforme de l'ONU et propose les éléments d'un processus visant à examiner les moyens d'étudier le rapport du Groupe au niveau intergouvernemental.

II. Examen des recommandations du Groupe

8. Comme l'avait noté mon prédécesseur, le rapport du Groupe est très riche sur le plan de l'analyse et des recommandations et porte sur de nombreuses questions. Comme il l'a indiqué dans sa note d'envoi, ce document mérite de faire l'objet d'un examen et d'un dialogue, afin de parvenir à une large compréhension commune de ses objectifs, de son contenu et de ses propositions. Bien qu'il incombe en premier lieu à l'Assemblée générale d'examiner les recommandations figurant dans le rapport et de prendre des décisions à ce sujet, il importe d'associer aux débats d'autres décideurs et acteurs afin que tous saisissent bien la nature des propositions et les fassent leurs. Il faudrait dans ce contexte engager des consultations au sein du Conseil économique et social et avec les organes directeurs des organismes des Nations Unies.

9. J'estime que les propositions figurant dans le rapport devraient être envisagées comme constituant un tout intégré et cohérent car le document a été établi de cette manière, un grand nombre des recommandations étant liées les unes aux autres. Les modalités de son examen devraient permettre d'examiner les différentes propositions du rapport en fonction de leur propre mérite, les résultats se renforçant mutuellement et contribuant ensemble à promouvoir les objectifs globaux fixés par le Groupe.

10. Le rapport devrait être examiné dans le contexte d'un certain nombre de réformes en cours. Il est évident que le Groupe, en formulant ses recommandations, avait conscience des autres processus, de même que des progrès accomplis et des obstacles rencontrés. À ce sujet, de nombreuses recommandations vont dans le sens des réformes demandées. Dans ces cas, le système des Nations Unies devrait s'efforcer d'améliorer la cohérence sans retard indu, afin d'éviter le chevauchement des efforts. D'autres domaines exigeront des débats et des délibérations plus approfondis.

11. Un tel processus, directement lié aux recommandations du Groupe portant sur le renforcement de la cohérence et de l'efficacité de l'ONU au niveau des pays, est le prochain examen triennal des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies. Diverses recommandations réaffirment et relancent les initiatives en cours en matière de réforme, prescrites par les examens de 2001 et de 2004, lesquelles constituent le cadre d'orientation convenu au niveau intergouvernemental pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies. L'examen triennal de 2007 permet d'examiner les recommandations du Groupe, et notamment d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne les programmes pilotes uniques de pays recommandés par lui.

12. À la suite de consultations et à la demande des États Membres intéressés, le Groupe des Nations Unies pour le développement a lancé huit programmes pilotes où l'approche « Une ONU » sera testée. Ces activités sont mises en œuvre sur une base volontaire, sous la direction des gouvernements et comprendront un sous-ensemble d'une vingtaine de bureaux communs, que l'ONU a décidé de mettre en place dans le cadre du plan d'application de l'examen triennal approuvé par le Conseil économique et social. Cette opération permettra de tester l'application des principes préconisés par le Groupe dans différents pays et une analyse des résultats et des données d'expérience sera présentée aux organes directeurs concernés à la fin de l'année. J'ai approuvé cette opération et encouragé le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement à poursuivre son action. Un certain nombre de questions concernant l'élaboration de l'approche « Une ONU » devront être examinées, notamment : le concept central de maîtrise des programmes par les pays, les pouvoirs et la responsabilité du coordonnateur résident des Nations Unies et le rôle du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en tant qu'administrateur du système des coordonnateurs résidents, d'une part, et dans sa fonction de programmation, de l'autre. Il faudrait délimiter clairement les responsabilités sous la forme d'un « pare-feu » interne au PNUD. En même temps, le rôle du PNUD en matière de programmes devrait renforcer l'effort global de cohésion et avoir un caractère stratégique et intersectoriel et non pas être centré sur un secteur ou un projet particulier. Il faudrait également préciser ce qui constituerait un cadre budgétaire unifié efficace au niveau des pays.

13. Il existe de même un processus portant sur les questions relatives à la réforme de l'ONU dans le domaine de l'environnement, à savoir le processus consultatif informel de l'Assemblée générale sur le cadre institutionnel pour les activités de l'ONU en matière d'environnement. Le Groupe connaissait ce processus et a établi une interaction avec lui, soulignant que ses recommandations étaient complémentaires et visaient à dynamiser les délibérations dans cette instance. Des consultations sur les recommandations relatives à l'environnement présentées par le Groupe pouvaient donc être engagées dans le cadre du mécanisme consultatif informel de l'Assemblée, selon que de besoin, compte tenu des délibérations et décisions pertinentes d'autres instances intergouvernementales, notamment le Forum ministériel mondial pour l'environnement du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial et les conférences des parties aux accords multilatéraux sur l'environnement. J'accorderai l'attention requise, compte tenu du processus intergouvernemental, à la recommandation du Groupe selon laquelle je devrais faire réaliser une évaluation indépendante et fiable du système des Nations Unies concernant la gouvernance internationale de l'environnement.

14. On note déjà des progrès en ce qui concerne la recommandation du Groupe selon laquelle le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) devrait réexaminer son mode de fonctionnement, compte tenu de l'expérience qu'il a acquise depuis sa création il y a cinq ans, afin d'améliorer ses résultats et de mieux assumer la responsabilité qui lui incombe d'assurer la cohérence du système. À la session du Conseil, tenue au quatrième trimestre de 2006, tous les chefs de secrétariat ont accueilli avec satisfaction l'orientation générale des recommandations du Groupe et exprimé le souhait d'améliorer la cohérence et la coordination et de mettre en œuvre les réformes nécessaires à l'échelle du système. Le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, Juan Somavia, et le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, Pascal Lamy, ont été chargés de diriger l'étude du CCS, en sollicitant la pleine participation de tous les chefs de secrétariat. L'objectif est de faire en sorte que, lors de la première session du CCS que je présiderai en avril 2007, soit examinée une série préliminaire de propositions d'action visant à renforcer l'efficacité et l'utilité de cet organe en tant que mécanisme de haut niveau réactif et transparent, sous la présidence du Secrétaire général, chargé de renforcer la cohérence et l'impact globaux du système des Nations Unies.

15. Les recommandations du Groupe donnent un nouvel élan à la réforme des pratiques de fonctionnement de l'ONU qui vise à améliorer sensiblement les prestations et les résultats. Elles sont en parfaite concordance avec mes priorités dans des domaines comme la transparence, la responsabilisation, l'efficacité et la valorisation des ressources humaines, y compris la promotion de la mobilité du personnel, et devraient être activement mises en œuvre dans toutes les instances concernées. Il est indispensable de moderniser les procédures en matière de planification des ressources humaines, de services communs et d'évaluation, et d'assurer leur totale compatibilité, si l'on veut que le concept d'une Organisation plus unie et plus cohérente devienne réalité. Comme la majeure partie de ce travail relève de la compétence du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS, lequel comprend des représentants de tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, un rapport intérimaire global du CCS sur ses travaux relatif à

l'harmonisation des pratiques de fonctionnement pourrait aider l'Assemblée générale à examiner ces questions.

16. Un autre domaine dans lequel des progrès sont déjà accomplis a trait à certaines recommandations figurant dans la section du rapport du Groupe relative à l'aide humanitaire. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome ont déjà tenu des délibérations approfondies afin de mettre au point des propositions qui seront soumises aux organes intergouvernementaux concernés, pour examen. Il faut toutefois poursuivre les efforts afin de renforcer le rôle de l'Organisation en tant que coordonnateur, s'agissant de consolider les partenariats, et sa capacité de gérer la phase de transition entre les secours et le développement. Il est également urgent d'augmenter les investissements dans les domaines de la réduction des risques et de l'alerte rapide, compte tenu des initiatives internationales visant à aider à prévenir les catastrophes naturelles ou à en atténuer les effets. Le Groupe formule de bonnes recommandations dans ces domaines et dans d'autres secteurs, lesquelles devraient être examinées plus avant.

17. En ce qui concerne les recommandations du Groupe visant à renforcer les mécanismes de l'ONU en matière d'égalité des sexes, je souscris sans réserve au fait qu'il juge indispensable de consolider et de renforcer plusieurs structures dans le cadre d'une entité des Nations Unies dynamique centrée sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui devrait mobiliser les forces de changement au niveau mondial et permettre d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des pays. Il faut également souligner que l'égalité des sexes demeurera le mandat de toutes les entités des Nations Unies. Je continuerai aussi à recruter des femmes compétentes qui deviendront membres de mon équipe de collaborateurs.

18. En ce qui concerne la proposition relative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et notamment la création d'un poste de secrétaire général adjoint à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, dont le titulaire dirigerait une structure unique renforcée, sous réserve de l'approbation du processus intergouvernemental concerné, le système des Nations Unies et de nombreux États Membres considèrent que les recommandations renforceraient les efforts visant à atteindre les objectifs de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. J'attendrai toutefois les résultats des délibérations et consultations approfondies des États Membres sur la proposition, afin d'être guidé par le processus intergouvernemental. J'espère que les États Membres pourront rapidement parvenir à un accord positif sur ces propositions afin que nous puissions avancer.

19. En ce qui concerne les recommandations du Groupe relatives aux droits de l'homme, je suis en plein accord avec le Groupe, selon lequel les droits de l'homme et autres questions intersectorielles devraient faire partie intégrante des activités de l'Organisation. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, en tant que premier fonctionnaire des Nations Unies chargé des droits de l'homme, devrait assurer des liens entre le travail normatif des mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et les activités opérationnelles. Il importe au plus haut point de fournir un appui au Conseil des droits de l'homme, afin d'en faire un organe véritablement efficace qui ait une crédibilité et une autorité suffisantes pour promouvoir la question des droits de l'homme à l'ONU.

20. Un domaine du rapport du Groupe qui mérite un examen intergouvernemental approfondi est celui de la gouvernance. Je demande instamment aux États Membres

d'accorder aux recommandations du Groupe à ce sujet l'attention qu'elles requièrent. De l'avis de ce dernier, les recommandations prises dans leur ensemble constitueraient un cadre pour une structure des Nations Unies unifiée et cohérente au niveau des pays, avec des mécanismes plus cohérents en matière de gouvernance, de financement et de gestion au centre et une plus grande cohérence au niveau régional. Les recommandations du rapport portant sur cette question constituent le point de départ important d'un processus exigeant des délibérations et des discussions plus approfondies devant aboutir à une vision commune qui devrait renforcer la cohérence et l'efficacité de la structure intergouvernementale et refléter le principe du contrôle national. Cette série de questions comprend l'examen des propositions faites par le Groupe sur le renforcement du Conseil économique et social en tant qu'instance faisant autorité pour assurer une mise en œuvre plus efficace de notre programme commun en matière de développement; la création d'un conseil des Nations Unies pour le développement durable, en tant que cadre stratégique de contrôle et de gouvernance inclusif pour la mise en œuvre de l'approche « Une ONU » au niveau des pays; et la fourniture d'un appui au Conseil du développement durable, une fois qu'il aura été créé, par le biais d'un groupe interorganisations des politiques et des activités de développement, dans le cadre du CCS. Ce mécanisme pourrait remplacer le Groupe des Nations Unies pour le développement ou constituer un sous-groupe de cette entité qui aurait pour tâche d'appuyer le nouveau Conseil. J'estime que le but devrait être d'accroître la cohérence au niveau du Siège afin d'appuyer la cohérence sur le terrain.

21. Compte tenu de ce qui précède, je souscris à la conclusion du Groupe, selon laquelle des propositions plus détaillées et plus spécifiques en matière de rationalisation et de consolidation exigeraient une analyse technique plus approfondie que cela n'était possible dans le temps qui lui a été imparti. J'examinerai donc comme il convient sa proposition tendant à ce que je crée une équipe spéciale indépendante afin d'éliminer les doubles emplois au sein du système des Nations Unies et de consolider les entités des Nations Unies, si nécessaire, sur la base des travaux du Groupe.

22. J'ai l'intention de travailler en étroite consultation avec les États Membres, le Président de l'Assemblée générale et les organes intergouvernementaux concernés lesquels joueront un rôle critique dans la suite donnée au rapport. Dans ce contexte, j'ai demandé au Sous-Secrétaire général de superviser et d'appuyer l'application du programme de réforme visant à renforcer la cohérence à l'échelle du système. Ce dernier travaillera en étroite collaboration avec les hauts fonctionnaires des Nations Unies compétents qui seront à la disposition des États Membres pour faciliter les délibérations dans leurs domaines de responsabilité respectifs. Le système des Nations Unies sait qu'il est indispensable de prendre d'urgence des mesures afin de renforcer la cohérence et l'efficacité globales mais il est également conscient de la nécessité de faire en sorte que les efforts visant à donner suite aux recommandations du Groupe soient guidés par l'examen intergouvernemental du rapport du Groupe et en tiennent compte.